

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N°AURA-2024-E-034**

Réunion plénière du 11 juin 2024

**Avis d'opportunité sur la validation
de la liste rouge régionale des bourdons**

Lors de la réunion plénière du 11 juin 2024, le CSRPN a examiné la demande de validation de la liste rouge régionale des bourdons.

Le guide pratique pour la réalisation de listes rouges régionales des espèces menacées de l'UICN précise : « *La validation finale par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel a pour objectif de valider et d'officialiser l'ensemble du travail réalisé. Cette validation fournit aux Listes rouges régionales une reconnaissance officielle par l'autorité scientifique régionale compétente sur les questions de conservation du patrimoine naturel. [...]* ».

La liste rouge régionale des bourdons est la première réalisée pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CSRPN souligne la qualité du travail réalisé.

Le CSRPN rend **un avis favorable avec les recommandations suivantes** :

- préciser en introduction le groupe taxonomique étudié (c'est-à-dire rappeler à quel ordre, famille et genre appartiennent les bourdons) ;
- préciser les menaces actuelles pesant sur les bourdons ;
- préciser la répartition des données utilisées pour l'élaboration de la liste rouge.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

